



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-158 ter**

**Publié le 06 avril 2021**

# **SOMMAIRE**

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires régionales  
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu la démission de Madame Annabelle CROCHU, transmise par courrier du 24 février 2021, en tant que membre du deuxième collège représentant les organisations syndicales représentatives des salariés ;

Considérant le courrier du co-secrétaire de l'union syndicale Solidaires Hauts-de-France, en date du 18 février 2021, proposant la désignation de Monsieur Olivier DEVRESSE, en remplacement de Madame Annabelle CROCHU ;

Vu la démission de Monsieur Jean-Paul LESCOUTRE, transmise par courrier du 15 février 2021, en tant que membre du troisième collège représentant les associations de protection de l'environnement ;

Vu le procès-verbal de la procédure de conciliation en vue de la désignation d'un représentant des associations de protection de l'environnement au sein du CESER Hauts-de-France qui s'est tenue le 29 mars 2021 ;

Considérant la désignation, lors de la procédure de conciliation sus-visée, de Monsieur Patrick THIERY pour remplacer Monsieur Jean-Paul LESCOUTRE dans le troisième collège au titre des associations de protection de l'environnement ;

Vu la démission de Monsieur Michel CUVELIER, transmise par courrier du 19 mars 2021, en tant que membre du troisième collège représentant les organismes intervenant dans le domaine du handicap ;

Considérant le courrier du directeur de l'UNAPEI des Hauts-de-France et du directeur de l'APF France Handicap des Hauts-de-France exprimant leur accord pour proposer la désignation de Madame Patricia DEDOURGE, en remplacement de Monsieur Michel CUVELIER,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

<b>2<sup>ème</sup> collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés</b>	
<b>organisation</b>	<b>Représentant</b>
Union syndicale SOLIDAIRES	- Mme Malika CHEDDANI - <b>M. Olivier DEVRESSE</b> (en remplacement de Mme Annabelle CROCHU)

**3<sup>ème</sup> collège : Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région**

organisation	Représentant
Associations de protection de l'environnement	- M. Laurent CHOCHOIS - <b>M. Patrick THIERY</b> (en remplacement de M. Jean-Paul LESCOUTRE) - Mme Ginette VERBRUGGHE
Handicap	- <b>Mme Patricia DEDOURGE</b> (en remplacement de M. Michel CUVELIER)

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Président de la Région Hauts-de-France et au Président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **01 AVR. 2021**

  
Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)